

LCL Triple Etape AV (Avril 2019)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Commercialisé
du 11 avril 2019
au 11 juillet 2019 – 17h00
(sauf clôture par anticipation
ou retrait au gré de l'émetteur
et sans préavis)



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- ▶ **Eligibilité :** LCL Triple Etape AV (Avril 2019) EST ELIGIBLE AU COMPTE-TITRES ET A L'ASSURANCE VIE
- ▶ **Capital, gains/pertes ou rendements :** L'expression "Capital" utilisée dans ce document désigne La Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▶ **Indice :** la performance du titre est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. Il ne bénéficie pas des dividendes attachés aux valeurs le composant. Il sera dans ce document nommé « l'Indice ».
- ▶ **Durée de placement recommandée :** ce placement a une durée de 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 11 avril et le 11 juillet 2019 (pendant la période de commercialisation) et avoir conservé vos Titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) (« Le Titre »), émis par LCL Emissions, véhicule d'émission dédié de droit français, offrant une garantie du paiement des sommes dues par l'émetteur au titre de la formule donnée par Crédit Lyonnais SA (« LCL ») est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur (LCL Emissions), et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL.

Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. L'Émetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

EN BREF

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) est un placement d'une durée maximum de 6 ans, lié aux marchés actions de la zone euro au travers de l'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. Il peut bénéficier d'un remboursement automatique anticipé à 2 ou 4 ans si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Les gains annoncés sont des gains fixes prédéterminés et plafonnés. Ce placement présente un risque de perte en capital non mesurable a priori si l'Indice connaît une baisse de plus de 40% à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale. **Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis et la valeur de l'Indice à 2 ans, 4 ans et 6 ans correspond au cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis dont le détail est indiqué dans les caractéristiques générales en page 6.

Au lancement

- ▶ La Valeur « Initiale » de l'Indice est calculée : elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 29, 30 et 31 juillet 2019. Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie de la formule.

Aux dates anniversaires à 2 ou 4 ans

- ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement automatique anticipé) et vous percevrez le Capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5% multiplié par le nombre d'années écoulées et ce, même si l'Indice a fortement progressé. Soit un TRAB** de 4,87 % à 2 ans, et 4,66 % à 4 ans. **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**
- ▶ Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, le produit se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

Sinon à l'échéance des 6 ans

- ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit offre un gain fixe prédéterminé de 5 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 30% (soit un TRAB** de 4,47 %) en plus de votre Capital*.
- ▶ Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 0 % exclu et 10 % inclus par rapport à sa Valeur Initiale : vous retrouverez votre Capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 2,5 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit un gain de 15 % (soit un TRAB** de 2,36 %).
- ▶ Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 10% exclu et 40% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez votre Capital* (soit un TRAB** de 0%).
- ▶ Si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale, votre Capital* sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit une perte d'au moins 40% du Capital* investi).

*Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement..

**Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 25/07/2019 à la date d'échéance concernée.

L'INDICE EURO STOXX 50® DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis regroupe 50 des principales sociétés des pays de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Chaque valeur de l'Indice est pondérée en fonction de sa capitalisation boursière.

Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une diversification géographique et sectorielle : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50® sur : www.stoxx.com

Événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50® :

afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement par anticipation du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. Total	France	6. Allianz	Allemagne
2. SAP	Allemagne	7. Siemens	Allemagne
3. Sanofi	France	8. Unilever	Pays-Bas
4. LVMH	France	9. ASML	Pays-Bas
5. Linde	Allemagne	10. Santander	Espagne

Source : www.stoxx.com - Données au 27/03/2019

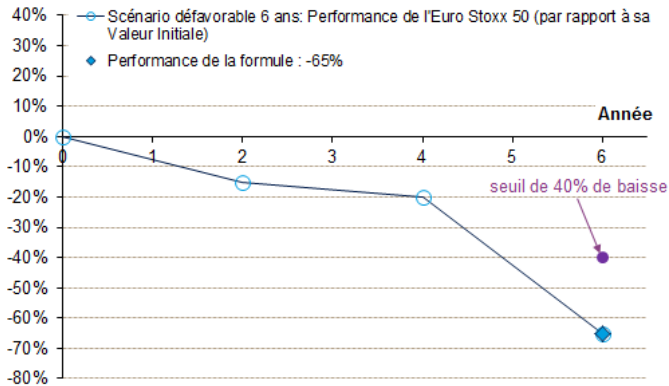


ILLUSTRATION DU MECANISME AU REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 6 ans ou des 2 et 4 ans en cas de remboursement automatique anticipé. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas des garanties des rendements à venir. Les simulations sont hors frais d'investissement en compte-titres ou hors frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion) et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital).

Exemple défavorable :

L'Indice à 6 ans est en baisse de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale



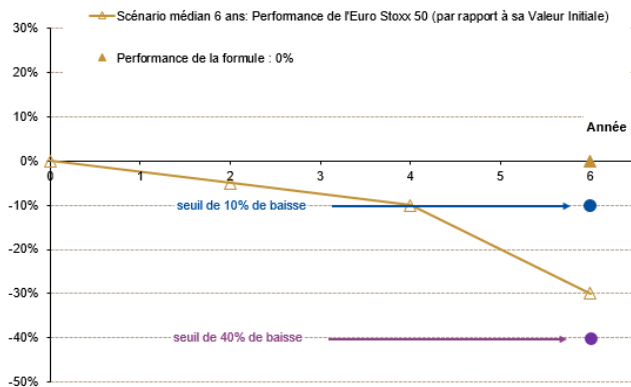
▶ **A 2 et 4 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.

▶ **A l'échéance des 6 ans**, l'Indice est en baisse de 65 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice (dans notre exemple une perte de 65 % soit un TRAB de -16,05%**).

Exemple médian :

L'Indice à 6 ans est en baisse d'au maximum 40% par rapport à sa Valeur Initiale



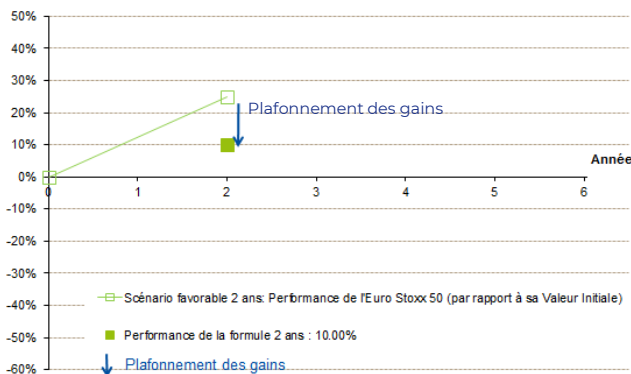
▶ **A 2 et 4 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.

▶ **A l'échéance des 6 ans**, la baisse de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est comprise entre 10% (exclu) et 40% (inclus).

Vous recevez l'intégralité du Capital* investi soit un TRAB de 0%**.

Exemple favorable :

L'Indice à 2 ans est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale



▶ **A 2 ans**, l'Indice a progressé de 25 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous recevez l'intégralité du Capital* investi augmenté d'un gain fixe de 10 %, soit un TRAB de 4,87%***, vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement des gains).

* Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement

** TRAB: Taux de Rendement Annuel Brut, calculé sur une période allant du 25/07/19 à la date d'échéance concernée.

SPÉCIFICITÉS DE LCL TRIPLE ETAPE AV (AVRIL 2019) DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion.

La valeur de LCL Triple Etape AV (Avril 2019) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de LCL Triple Etape AV (Avril 2019).

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut ou liquidation de l'émetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez LCL Triple Etape AV (Avril 2019), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 25/07/19 date de lancement de la formule. A cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Triple Etape AV (Avril 2019) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Triple Etape AV (Avril 2019), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 29/07/19, LCL Triple Etape AV (Avril 2019) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois d'avril, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé. Si l'émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte. En cas d'annulation par l'émetteur de l'émission LCL Triple Etape AV (Avril 2019), ou d'annulation par l'assureur de la possibilité de souscrire LCL Triple Etape AV (Avril 2019) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Triple Etape AV (Avril 2019) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Triple Etape AV (Avril 2019) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Triple Etape AV (Avril 2019). À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 26/07/2021, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	4,87%	3,83%
Le 25/07/2023, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	4,66%	3,61%
Le 25/07/2025, si "l'Indice" a subi une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (exemple : baisse de 65%)	-16,05%	-16,89%
Le 25/07/2025, si "l'Indice" a subi une baisse comprise entre 10% et 40% par rapport à son niveau initial	0,00%	-1,00%
Le 25/07/2025, si "l'Indice" a subi une baisse comprise entre 0% et 10% par rapport à son niveau initial	2,36%	1,33%
Le 25/07/2025, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	4,47%	3,43%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

LCL TRIPLE ETAPE AV (AVRIL 2019)

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de base.

Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'Informations Clés en date du 25/03/2019 et des Conditions Définitives en date du 25/03/2019 qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base en date du 25/09/2018 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») qui l'a visé sous le n° 18-448 et son/ses supplément(s) (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base devrait être renouvelé au plus tard le 15/05/2019. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cette brochure et dépendra du visa délivré par l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site de l'Émetteur www.lcl-emissions.fr et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les bénéfices de LCL Triple Etape AV (Avril 2019) ?

- ▶ LCL Triple Etape AV (Avril 2019) peut arriver à échéance avant les 6 ans : à 2 ou 4 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5 % multiplié par le nombre d'années écoulées et le produit s'arrête automatiquement.
- ▶ Sinon, à l'échéance des 6 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficiez du Capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 30% (soit un TRAB** de 4,47 %).
 - ▶ Si l'Indice est en baisse entre 0% (exclu) et 10% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 15% (soit un TRAB** de 2,36 %)
 - ▶ Si l'Indice est en baisse jusqu'à 40 %, par rapport à sa Valeur Initiale, votre Capital* est remboursé (soit un TRAB** de 0 %).

Quels sont les inconvénients de LCL Triple Etape AV (Avril 2019) ?

- ▶ Si le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation et si l'Indice est en baisse de plus de 40 % à 6 ans, votre Capital sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; vous subirez alors une perte en capital non mesurable a priori.
- ▶ Vous ne connaissez pas a priori l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2, 4 ou 6 ans, selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance du produit. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
- ▶ Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- ▶ Vous ne bénéficiez pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à la performance d'un indice dividendes réinvestis.
- ▶ LCL Triple Etape AV (Avril 2019) est un Titre émis par LCL Emissions et dont le paiement des sommes dues par l'Émetteur est garanti par le Garant : en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur ou en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant, il existerait un risque de perte en capital même à l'échéance.

AVERTISSEMENT

LCL Triple Etape AV (Avril 2019) est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de 6 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Facteurs de risques :

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- ▶ **Risque de marché :** en cas de vente avant l'échéance, le prix sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et du montant de souscription et pourra par conséquent entraîner une perte ou un gain en capital. Par ailleurs, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente de vos Titres avant l'échéance ou en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % à l'échéance des 6 ans.
- ▶ **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le Titre totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- ▶ **Risque de crédit :** l'investissement est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur ou en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital* et/ou de la formule.
- ▶ **Risque de mise en résolution :** si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en Capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital* et de la formule (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

L'investisseur est informé que l'Émetteur du produit, l'agent de calcul Amundi Finance et le Garant font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêt.

* Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains / pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.

** Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 25/07/2019 à la date d'échéance concernée.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▶ **Forme Juridique :** Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- ▶ **Code ISIN :** FR0013404902
- ▶ **Emetteur :** LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- ▶ **Garant du remboursement de la formule :** Crédit Lyonnais S.A. (« LCL »).
- ▶ **Indice :** Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).
- ▶ **Période de souscription :** Du 11 avril 2019 au 11 juillet 2019 sauf clôture anticipée de la période de souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 11 juillet 2019. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr
- ▶ **Eligibilité :**
 - ▶ **Compte-Titres Ordinaire**
 - ▶ **Contrats d'assurance-vie :** LCL Vie, LCL Vie S 1,2,3, Lionvie Vert Equateur, Lionvie Vert Equateur Série 2, Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/ Avril 01/Juillet 01, Lionvie Opportunités Permanent, Lionvie Croissance Double, Acuity, Acuity 2
- ▶ **Devise :** Euro
- ▶ **Valeur Nominale du Titre :** 100 €
- ▶ **Minimum de souscription :** 100 €
- ▶ **Durée d'investissement recommandée :** 6 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé à 2 ou 4 ans).
- ▶ **Date d'échéance :** 25/07/2025 (en l'absence de remboursement anticipé à 2 ans le 26/07/2021 ou à 4 ans la 25/07/2023).
- ▶ **Prix d'émission :** 100 € à la date d'émission le 25/03/2019, le prix de souscription sera de 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 25/07/2019.
- ▶ **Niveau de garantie du capital :** Titre non garanti en capital.
- ▶ **Cotation :** Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com)



Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

AVERTISSEMENT : Document à caractère non contractuel communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans le Document d'Informations Clés disponibles sans frais sur le site www.lcl-emissions.fr, dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base disponibles sans frais sur le site www.lcl-emissions.fr et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), auprès de votre conseiller LCL et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif.

Les contrats LCL Vie, LCL Vie S 1,2,3, Lionvie Vert Equateur, Lionvie Vert Equateur Série 2, Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/ Avril 01/Juillet 01, Lionvie Opportunités Permanent, Lionvie Croissance Double, Acuity, Acuity 2 sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne comportent pas de garantie en Capital assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis est disponible sur www.stoxx.com. L'Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données

Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

Agent de calcul : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Garant : Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 2 037 713 591 euros - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République 69002 LYON.SIREN 954 509 741 RCS Lyon. Pour tout courrier : 20, avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex. Mise à jour : mars 2019

- ▶ **Marché secondaire :** Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5ème jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
- ▶ **Agent de calcul :** Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- ▶ **Valeurs de référence de l'Indice :**

Valeur de l'Indice	Cours de clôture de l'Indice :	Date de remboursement
Initiale	29, 30 et 31/07/2019 (Moyenne arithmétique des cours de clôture)	-
2 ans	08/07/2021	26/07/2021
4 ans	07/07/2023	25/07/2023
6 ans	09/07/2025	25/07/2025

- ▶ **Frais d'investissement :**
 - ▶ **en compte-titres :** 2,50% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 11/07/2019 17h
 - ▶ **en assurance-vie :** néant
- ▶ **Frais de sortie :** Néant
- ▶ **Frais de tenue de compte :** en compte-titres, 22,70 € par an et par compte, susceptibles d'évolution
- ▶ **Frais de contrats d'assurance-vie :** application des frais prévus au contrat d'assurance
- ▶ **Commissions incluses dans l'investissement :** Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'Informations Clés disponible sur le site www.lcl-emissions.fr. Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (LCL, Predica et le groupe Amundi). Ces commissions représentent un montant annuel maximum équivalent à 1,50% des Titres effectivement placés.
- ▶ **TRAB (ou taux de rendement annuel brut) :** calculé sur une période allant du 25/07/2019 à la date d'échéance concernée.